

AA260

BASES

2 jours 14 heures

965 €

Exonérés de TVA  
Déjeuners offerts

# Appliquer la loi Badinter dans la gestion des sinistres matériels auto

Comprendre les mécanismes et prendre des mesures pertinentes

## OBJECTIFS

- **Connaître et comprendre les mécanismes de la loi Badinter et ses conséquences pour déterminer la responsabilité et le droit à indemnisation**

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

Données chiffrées (parc automobile, importance de la branche, sinistralité)

#### A. DE LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES CHOSSES À LA LOI BADINTER

#### B. CONDITIONS D'APPLICATION DE LA LOI

1. Notion de véhicule terrestre à moteur et d'« outil »
2. Accident de la circulation : accident, lieu de circulation, communication d'un incendie, les accidents du travail, fait intentionnel
3. Notion d'implication : distinction entre implication et imputabilité
4. Application géographique de la loi

#### C. FIXATION DU DROIT À INDEMNISATION

1. Notion de faute
2. Accidents complexes

#### D. EXERCICE DU DROIT À L'INDEMNISATION

1. Titulaire de l'action
2. Débiteur : le conducteur et le gardien
3. Garant : l'assureur
4. Garant à titre subsidiaire : le FGAO, les exceptions de garantie opposables

#### E. INDEMNISATION DES VICTIMES

1. Procédure d'offre
2. Postes de préjudice

#### F. LE RECOURS EN CONTRIBUTION

1. Entre deux véhicules impliqués
2. Contre tout autre tiers

### CONCLUSION

De l'application de la loi Badinter à la convention IRSA

## PUBLIC

- Chargés d'indemnisation matériel auto chez les assureurs et courtiers
- Collaborateurs en charge du suivi des sinistres matériels chez les réassureurs

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.  
**AA017 - AL017**

## POINTS FORTS

Le formateur expose les spécificités de la loi Badinter, son champ d'application et ses conséquences sur la gestion des sinistres matériels automobile. Des applications pratiques permettent aux participants de s'entraîner à la gestion des recours et faire le lien avec l'IRSA.

## FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

## SESSION(S) 2018

**Paris,**

5 et 6 avril   
20 et 21 novembre

**Lyon,**

8 et 9 novembre

Disponible en régions sur demande

### PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.